

## DIALOGUES NORD-SUD 2026

# Barnahus, une mise en œuvre concrète de la Convention de Lanzarote et des normes de justice adaptée aux enfants : un dialogue Nord-Sud

Lisbonne, Portugal, 18 mai 2026

### NOTE CONCEPTUELLE LES DIALOGUES NORD-SUD

En 2024, en réponse au contexte géopolitique tendu et en rapide évolution, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe (CNS) a lancé les « [Dialogues Nord-Sud](#) », une initiative qui met l'accent sur la nécessité d'un dialogue plus approfondi pour traiter les enjeux mondiaux critiques.

Les Dialogues Nord-Sud rassemblent des parties prenantes d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'ailleurs, afin d'explorer les possibilités de coopération et de relever les défis communs. Favorisant les solutions collaboratives, ces discussions visent à instaurer la confiance et à renforcer les partenariats, conformément aux valeurs et aux normes du Conseil de l'Europe qui sont partagées dans d'autres régions.

À l'occasion de la **cérémonie de remise du 31<sup>e</sup> Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe** et inspirée par le travail exemplaire du lauréat du 31<sup>e</sup> Prix Nord-Sud 2025, **M. Bragi Guðbrandsson** – fondateur du [modèle Barnahus](#) et membre actuel du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies –, cette édition des Dialogues Nord-Sud se concentrera sur **les réponses adaptées aux enfants et multidisciplinaires à la violence à l'encontre des enfants**.

### CONTEXTE/JUSTIFICATION

Organisé par le Centre Nord-Sud, en collaboration avec la [Division des droits de l'enfant](#), le Dialogue Nord-Sud 2026 intitulé « Barnahus : une mise en œuvre concrète de la Convention de Lanzarote et des normes de justice adaptée aux enfants : un dialogue Nord-Sud » vise à favoriser une discussion et une réflexion constructives sur la mise en place de systèmes judiciaires efficaces et adaptés aux enfants sous différentes latitudes.

Toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris l'exploitation sexuelle et les abus sexuels, comptent parmi les violations les plus graves des droits humains – y mettre fin d'ici 2030 est l'un des objectifs de développement durable des Nations unies. Pourtant, partout dans le monde, les procédures judiciaires et administratives ne tiennent souvent pas compte des droits et

En partenariat avec :



Building a Europe  
for and with children

Construire une Europe  
pour et avec les enfants

des besoins spécifiques des enfants, les exposant à une victimisation secondaire et sapant leur confiance dans les institutions démocratiques.

[La Convention](#) du Conseil de l'Europe [sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#), également connue sous le nom de « **Convention de Lanzarote** », constitue l'instrument international contraignant le plus complet offrant une réponse globale à la violence sexuelle à l'encontre des enfants. À ce jour, 48 États en sont parties, et la Convention reste ouverte à l'adhésion de pays du monde entier, renforçant ainsi les efforts mondiaux visant à protéger les enfants. La Tunisie y a adhéré en 2019, devenant ainsi le premier État partie non européen. Le Comité de Lanzarote est l'organe chargé de vérifier si les Parties mettent effectivement en œuvre la Convention de Lanzarote.

D'autres cadres régionaux contribuent également de manière significative à ces efforts, tels que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (ACRWC) et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC), ainsi que son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC), sur la base desquels de nombreux pays africains ont érigé en infraction pénale l'exploitation et les abus sexuels des enfants et ont inscrit dans leur législation des systèmes nationaux de protection.

Ces documents juridiquement contraignants sont complétés par des normes internationales non contraignantes en matière de **justice adaptée aux enfants** (telles que les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants ou les Lignes directrices sur l'action en faveur des enfants dans le système judiciaire en Afrique), qui, ensemble, fournissent des orientations claires pour prévenir la victimisation secondaire et appellent à des réponses multidisciplinaires adaptées aux enfants. Le modèle **Barnahus**, identifié comme une pratique prometteuse par le Comité de Lanzarote en 2015, illustre cette vision dans la pratique : il offre une justice rapide et un soutien complet aux enfants victimes tout en minimisant les préjudices supplémentaires.

Cet événement explorera les liens entre **les violences sexuelles faites aux enfants et la justice adaptée aux enfants**, soulignant la nécessité urgente de traiter ces questions dans le cadre d'un système global. S'appuyant sur la Convention de Lanzarote et sur des pratiques prometteuses telles que le Barnahus, cet événement examinera en détail les moyens d'adapter et de mettre en œuvre des modèles innovants et multidisciplinaires dans différentes régions afin d'assurer justice et soutien aux enfants victimes tout en prévenant de nouveaux traumatismes.

## RÉSULTATS ATTENDUS

- Une meilleure compréhension des **normes internationales** visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, en se référant à la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe ;
- Échange sur **les normes de justice adaptée aux enfants** dans le Nord et le Sud ;
- Une sensibilisation accrue au **Barnahus** en tant que mise en œuvre concrète des normes susmentionnées et en tant que modèle permettant d'éviter la victimisation secondaire ;
- Renforcement de la participation démocratique de **la société civile et des survivants** à l'élaboration des politiques.

## **PARTICIPANTS**

Décideurs politiques, fonctionnaires et membres de la communauté diplomatique, notamment d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi que des praticiens et des représentants de la société civile engagés dans la protection de l'enfance.

## **LANGUES**

Les langues officielles de cet événement seront **l'anglais et le français**.